

Ce briefing ne reprend que les points importants et posant régulièrement souci. Il doit être lu en totalité par les juges et entraîneurs.

GENERALITES

∞ RECLAMATION

Les juges n'ont pas à répondre aux demandes de justification de notes formulées par les entraîneurs.

∞ LECTURE DE LA FEUILLE D'IMPOSE

Paragraphe coté : EN GRAS SOULIGNE = VALEUR DE LA DIFFICULTE

Élément non exécuté ou aidé : Perte de la valeur de l'élément en note **D** et moins 3 points sur la note **E**.

Lorsque ces 3 points sont à retirer les juges doivent avertir immédiatement le Responsable des Juges du plateau car cette pénalité doit rester exceptionnelle.

Paragraphe non coté :

Paragraphe avec un intitulé : Pénalité de 0,80 pt sur la note **E** pour l'élément principal **oublié ou aidé**, 0,10 pt sur la note **E** pour tout tiret oublié.

Attention si le paragraphe entier est oublié, il n'y a pas cumul entre l'oubli de l'élément principal et les tirets non exécutés, la gymnaste perd au maximum 0,80 pt.

Paragraphe intitulé « chorégraphie » : pénalité de 0,10 pt sur la note **E** pour tout tiret oublié avec un maximum de 0,80 pt.

Exigence technique :

Pour toute exigence technique (écriture « normale ») non respectée, en paragraphes cotés ou non : pénalité de 0,30 pt sur la note **E** (sauf cas particuliers).

∞ CHUTE

Tout élément chuté peut être recommencé (entrée et sortie comprises) sans pénalité pour élément supplémentaire.

Chute **après** l'exécution de l'élément : Élément comptabilisé en note **D** avec pénalité pour chute et fautes d'exécution en note **E**.

Chute **pendant** l'exécution de l'élément :

- **Sans reprise** : perte de la valeur de l'élément en note **D** + 1,00 pt de chute et fautes d'exécution (fautes générales) sur la note **E**.
- **Avec reprise** : élément comptabilisé en note **D** + 1,00 pt pour chute sur la 1ère exécution et fautes éventuelles sur la 2ème exécution en note **E**.

En cas de plusieurs tentatives, toutes les chutes sont comptabilisées + les fautes d'exécution et les fautes techniques du dernier élément exécuté.

En cas de déséquilibre, pas supplémentaire puis chute il n'y a pas de cumul des pénalités. Seule la chute est comptabilisée.

Un élément mal exécuté sans chute et recommencé sera pénalisé de 0,50 pt.

Pour la reconnaissance des éléments, se référer au tableau : « **ELEMENTS TENTES ET ELEMENTS RECONNUS** ».

ATTENTION : si une difficulté n'est pas comptabilisée, seules les fautes générales sont enlevées.

Quand une gymnaste a effectué sa sortie ou au sol a pris la position finale, elle ne peut refaire un élément oublié.

∞ ENTREE

- Rebond sur le tremplin avant l'entrée : 0,50 pt sur la note **E** quel que soit le nombre de rebonds (élan supplémentaire).

∞ CHOIX DES ELEMENTS

Dans un exercice si la gymnaste a le choix entre deux éléments, en cas de chute à la 1^{ère} exécution, elle doit exécuter à nouveau **le même élément**.

Exemple : En poutre au 5^{ème} degré, choix de la souplesse AR ou de la roue pied-pied ou de la souplesse AV ou de la cloche

✓ Chute sur la souplesse AR : 1,00 pt sur la note **E**.

✓ Elle remonte et effectue la roue pied-pied.

✓ **Elle perd la valeur de l'élément en note D + la chute + les éventuelles fautes d'exécution en note E sur les 2 éléments car elle aurait dû refaire la souplesse AR.**

∞ TAPIS SUPPLEMENTAIRE

Le tapis supplémentaire est autorisé en sortie, mais n'est pas obligatoire. Il ne doit pas être déplacé durant le passage de la gymnaste, sinon pénalité de 0,50 pt sur la note **E**.

Si utilisation de tapis supplémentaire non autorisé (ex : sous un tremplin) : 0,50 pt sur la note **E**.

TABLE DE SAUT

- La gymnaste a le droit à **trois courses pour deux sauts**.

∞ ANNONCE DES DEGRES

En table de saut, si au 1^{er} saut la gymnaste n'exécute pas le saut annoncé, l'entraîneur peut demander aux juges la nullité du saut.

Exemple : 1^{er} saut annoncé 3^{ème} degré, saut exécuté 4^{ème} degré.

✓ Le juge doit avertir l'entraîneur de l'erreur.

✓ L'entraîneur intervient et demande la nullité du saut, par conséquent la gymnaste peut refaire un 3^{ème} degré. **Attention** : il ne reste plus qu'un saut à la gym.

✓ L'entraîneur n'intervient pas, la gymnaste est obligée de refaire un 4^{ème} degré car les deux sauts exécutés doivent être identiques. Le juge note le 4^{ème} degré avec **une**

pénalité de 0,80 pt pour mauvaise annonce du saut. Si elle réalise un 3^{ème} degré, elle ne sera pas notée et son saut sera considéré comme NUL.

En cas de saut nul au 1^{er} essai, le juge doit en avertir l'entraîneur.

BARRES

Les gymnastes désirant monter les barres doivent en faire la demande écrite auprès du Responsable des Juges du plateau avec l'imprimé prévu dans le Programme Fédéral 2024 ou dans la brochure des Nationaux. L'autorisation sera remise au Responsable des Juges du plateau qui le signalera aux juges concernés.

Les gymnastes ayant l'autorisation de monter les barres doivent passer sur le même agrès. Les juges peuvent éventuellement se déplacer.

L'entraîneur doit impérativement remettre ensuite les barres à la hauteur réglementaire.

Il n'y a pas de chute sur agrès en barres.

Exemple : Une gym effectuée en BS fermeture jambe tronc, début de remonter en appui, épaules au niveau de BS. La bascule est donc tentée mais pas reconnue.

1^{er} cas : elle reste en suspension. Le moniteur l'aide pour remonter à l'appui.

Pas de VD

0,80 pt de pénalité pour « aide sur un élément non coté »

2^{ème} cas : elle fait un renversement AR pour remonter à l'appui BS (5^{ème} degré).

Pas de VD

Pénalité de 0,80 pt pour « élément supplémentaire »

3^{ème} cas : elle repose les pieds sur BI et refait la bascule qu'elle réussit.

VD accordée

0,50 pt de pénalité pour « heurter l'agrès avec les pieds »

0,50 pt de pénalité pour élément mal exécuté sans chute et recommencé

POUTRE

Pour qu'une difficulté soit comptabilisée, la gymnaste doit reposer au moins un pied sur la poutre (exception pour la roue pied-pied au 5^{ème} degré).

Si non retour sur poutre et que la gymnaste ne recommence pas, la difficulté est tentée : Perte de la valeur en note **D** + pénalité de 1,00 pt de chute et fautes d'exécution sur la note **E**.

Si non retour sur poutre et que la gymnaste recommence en réussissant : La difficulté est comptabilisée en note **D** + pénalité de 1,00 pt de chute + fautes d'exécution éventuelles de la 2^{ème} en note **E**.

La pénalité pour « déséquilibre » est de 0,10 pt ou 0,30 pt.

Pour l'ATR du 3^{ème} degré : possibilité de cumul des pénalités d'angle pour ATR avec les ET correspondantes.

Position gainage du 3^{ème} degré : pour être reconnue, la gym doit arriver directement en position de gainage.

Au paragraphe 3.7 : la position doit se faire **sur ½ pointes** sinon 0,30 pt de pénalité (ET).

4^{ème} degré :

Au paragraphe 4.5 : **pivoter d'un ½ tour à G sur jambe G = 0.50 pt**
½ tour sur 2 pieds = 0.50 pt

Le saut cabriole : pour être reconnu, la réception doit se faire sur un pied.

5^{ème} degré B :

Ce n'est plus **ROUE PIED-PIED** enchaînée salto arrière mais **ROUE** enchaînée salto arrière (pas de temps d'arrêt entre les 2 éléments donc l'arrivée ne va pas se faire en grande fente).

Rappel :

- Manque de liaison entre 2 éléments gymniques : 0.30 pt
- Manque de liaison entre 2 éléments acrobatiques : 0.50 pt

SOL

Lorsque la gymnaste n'exécute qu'une partie d'un **élément coté** :

- Exemple : rondade-flip (2 points) – le flip n'est pas exécuté :
 - ✓ Perte de la valeur (- 2 pts) en note **D** ET moins 3 pts + fautes d'exécution de la rondade sur la note **E**.
 - ✓ Le même raisonnement est valable pour la série rondade – flip – flip dans laquelle la gymnaste n'exécute qu'un seul flip.

Si arrêt entre la rondade et le flip : pénalité de **0,50 pt** pour le manque de liaison entre 2 éléments acrobatiques sur la note **E**.

La gym veut réaliser ATR valse, elle monte à l'ATR puis repose les pieds au sol et recommence ATR valse : la difficulté est comptabilisée en note **D** + pénalité de 1,00 pt de chute + fautes d'exécution éventuelles de la valse en note **E**.

Il n'y a pas de pénalité en fautes techniques pour le saut de chat sauf le manque de liaison éventuelle.

ENSEMBLES

Précisions :

La position de départ de l'équipe est indiquée à l'entraîneur par le jury.

La notation démarre en même temps que la musique et s'arrête après la position tenue.

Alignement :

- Non-alignement passager de la ligne ch. fois : 0,10 pt avec un maximum de 0,30 pt pour 16 temps
- Non-alignement de la ligne pendant 16 temps ch. fois : 0,50 pt
- Déplacement d'une gymnaste pour se réaligner = SP

Placement des 2 juges pour l'alignement :

- Les juges ne se déplacent pas
- Chaque juge a la charge d'une ligne

Lorsqu'il n'y a aucune précision dans le texte, il n'y a pas lieu de pénaliser une position réalisée de manière identique par toute l'équipe.

Si ajout de repères intermédiaires favorisant l'ensemble : chaque fois 0,50 pt.

Position finale Non Tenue : 0,30 pt une seule fois pour toute l'équipe.

Discipline et tenue vestimentaire : sur 10 points

Aucune pénalité ne peut être appliquée sans avoir l'accord du Responsable des Juges du plateau.

Chaque équipe dispose de 5 minutes d'échauffement dont un seul passage en musique autorisé. Plusieurs entraîneurs sont autorisés à assister les gymnastes jusqu'à la fin du temps d'échauffement.

Il n'y a pas de pénalité pour temps abusif de placement des gymnastes avant le début du mouvement.

C'est le cadre qui donne le top départ et non les juges !

Précisions du mouvement d'ensembles Aînées :

Position de départ + paragraphe A : 1-2/7-8 + paragraphe B : 1-2 : ½ fente latérale D ou G, genou ouvert, jambe mi-fléchie sur pied ½ pointé en ouverture

Paragraphe C et D : 7-8 :

C : Rassembler pied D à pied G à la station, en abaissant les bras latéralement le long du corps

D : Rassembler pied G à pied D à la station, en abaissant les bras latéralement le long du corps

6^{ème} DEGRÉ

DIFFICULTES

L'exercice est composé librement par la gymnaste et doit comporter :

- 3 Difficultés 6^{ème} prises dans 3 familles différentes de la grille
- 4 autres difficultés figurant au minimum dans les 5^{ème} degrés Aînées/Jeunesses ou des éléments plus difficiles répertoriés au code FIG, sauf les éléments de liaison et certains éléments listés à chaque agrès.

Les Difficultés 6^{ème} ou les Autres Difficultés sont considérées comme différentes si :

- Les positions du corps dans les salti sont différentes (groupé, carpé, tendu)
- Les positions du corps dans les ATR (carpé, tendu)
- Les degrés de rotation sont différents (1/2 tour, 1 tour)

Note E sur 10 points : si exercice trop court le juge retire -2 pts si 6 éléments, etc...

BONIFICATIONS :

Une liaison de 2 Difficultés 6^{ème} avec 0,60 pt de faute sur chaque élément sera bonifiée (même en cas de chute sur le 2^{ème} élément reconnu) car c'est la liaison et non les Difficultés 6^{ème} que l'on bonifie.

DIRECTIVES TECHNIQUES

Les directives techniques des éléments gymniques particuliers s'appliquent à tous les éléments composant un 6^{ème} degré, Difficultés 6^{ème} et Autres Difficultés.

Pour les réceptions des salti avec vrille, les pirouettes et les sauts gymniques avec rotation : une tolérance de 30° en dessous de la rotation demandée est autorisée pour reconnaître la Difficulté 6^{ème}.

TABLE DE SAUT

Toutes les pénalités sont reprises dans le tableau page 194.

Pénalités spécifiques :

Pour tous les sauts avec ½ tour ou tour dans le 2^{ème} envol c'est la position des pieds qui détermine la fin de la rotation.

BARRES

Une Difficulté 6^{ème} ou « Autre Difficulté » **peut être exécutée 2 fois.**

La 3^{ème} fois, l'« Autre Difficulté » ou la Difficulté 6^{ème} ne sera pas reconnue, seules les éventuelles fautes d'exécution seront déduites de la note **E et une pénalité de 0,50 pt sera appliquée en note E.**

- La gymnaste peut exécuter autant de bascules qu'elle le désire, **sans pénalité**, mais 2 seulement seront retenues **comme « Autres Difficultés »** (en plus d'une bascule Difficulté 6^{ème}).

Exemple : si la gym réalise en entrée 1 tour bascule puis 2 bascules : l'entrée est prise en Difficulté 6^{ème} et les 2 bascules en « Autres Difficultés ».

- La gymnaste peut exécuter autant de prises d'élan à l'ATR qu'elle le désire, **sans pénalité**, mais 2 seulement seront retenues comme éléments (**la 1^{ère} en Difficulté 6^{ème} et la 2^{ème} comme Autre Difficulté**).

- L'ATR corps carpé et l'ATR corps tendu sont 2 Difficultés 6^{ème} différentes et les 2 peuvent recevoir éventuellement une bonification.

- **Pour l'élan circulaire carpé : il peut être exécuté jambes fléchies. Il sera éventuellement pénalisé selon la flexion des jambes.**

- **Un tour AR libre sous l'horizontale sera comptabilisé en Difficulté 6^{ème} et pénalisé de 1 pt quand le tour AR libre doit être comptabilisé en Difficultés 6^{ème}.**

- Si la gymnaste exécute 2 tours d'appui arrière libre, c'est la bonification de la 1^{ère} exécution qui sera comptabilisée.

- *Exemple :* Le 1^{er} tour AR libre sera reconnu en Difficulté 6^{ème} et sera bonifié ou non suivant l'angle.

Le 2^{ème} tour AR libre sera reconnu en Autre Difficulté quel que soit l'angle.

Le 3^{ème} tour AR libre ne sera pas reconnu et une pénalité de 0,50 pt plus d'éventuelles fautes d'exécution seront déduites de la note E.

- Précision sur l'EC1 : **1 changement de barre (BS/BI ou BI/BS) exécuté par une Difficulté 6^{ème} avec envol** (retrait, shushunova, contremouvement, entrée poisson)
- Précision sur l'EC 5 : **c'est un passage du corps en AR à l'horizontale minimum qui est demandé. Le corps doit être à l'horizontale de la tête à la pointe des pieds.** Une simple prise d'élan avant un élément peut remplir cette EC.
- Retrait à l'ATR et soleil : si l'ATR est réalisé dans les 10° avant ou après la verticale, l'élément est reconnu mais pénalisé.

POUTRE

Toute Difficulté 6^{ème} ou « Autre Difficulté » **ne peut être exécutée 2 fois.**

La 2^{ème} fois, la Difficulté 6^{ème} ou « Autre Difficulté » ne sera pas reconnue, seules les éventuelles fautes d'exécution seront comptabilisées en note **E**, **mais ils pourront servir pour valider une liaison bonifiée.**

- Précision sur l'EC1 : **l'équerre renversée tenue ne remplit pas cette EC.**
- **EC5 : attention aux 3 longueurs minimum ! On doit voir soit 1 Difficulté 6^{ème} ou 1 Autre Difficulté par longueur surtout sur celle de la sortie pour être validée.**
- **EC 1 : un élément acrobatique ou ATR de la grille doit être réalisé sur poutre et non en entrée.**
- **Bonification** : Une série gymnique de difficultés 6^{ème} différentes : + 0.30 pt
- Le saut changement de jambes : si l'écart est entre 135° et 150° la bonification est de 0,30 pt et si l'écart est supérieur à 150° la bonification est de 0,50 pt. Dans tous les cas, il ne pourra être comptabilisé et bonifié qu'une seule fois. Il doit être pris dans l'ordre chronologique. Si l'écart des jambes après le changement est inférieur à 135°, il est considéré comme « Autre Difficulté » et devient un saut enjambé.
- **Seul le saut carapé écarté peut être exécuté en latéral.** Si une gymnaste exécute saut carapé en position transversale et saut carapé en position latérale c'est la bonification de la 1^{ère} exécution qui sera comptabilisée. Le 2^{ème} saut ne sera pas reconnu.
- Sauts appel 1 ou 2 pieds, Difficultés 6^{ème} ou « Autres Difficultés » sont considérés comme identiques.
- La liaison Souplesse Arrière + Saut Vertical : permet de reconnaître la souplesse arrière comme Difficulté 6^{ème}.
- L'ATR de la grille non-tenu est pénalisé de 1,00 pt quand il est comptabilisé en Difficulté 6^{ème}.
- La cloche sera reconnue au bénéfice de la gymnaste.
- **Flip et flip poisson : 1 difficulté 6^{ème} et une autre difficulté (2 cases différentes dans le code FIG)**
- **Souplesse arrière et souplesse arrière avec une arrivée différente : 1 seule difficulté 6^{ème}**

SOL

Toute Difficulté 6^{ème} ou « Autre Difficulté » **ne peut être exécutée 2 fois.**

La 2^{ème} fois, la Difficulté 6^{ème} ou l' « Autre Difficulté » ne sera pas reconnue, seules les éventuelles fautes d'exécution seront comptabilisées en note **E, mais ils pourront servir pour valider une liaison bonifiée.**

Le saut enjambé 1 tour a été remplacé par le saut fouetté avec changement de jambes au grand écart 1 tour.

Une gymnaste réalise un ATR ou ATR ½ valse puis retour au sol, il n'y a pas de CHUTE (la gymnaste est libre dans l'exécution de cet ATR).

- **Aucun salto dans un mouvement : - 2 pts en note E**
- Saut groupé 1½ tour, pirouette 1½ tour et souplesse AR valse 1½ tour = « Autres Difficultés ».
- Le twist tendu et le salto AR tendu ½ tour seront reconnus au bénéfice de la gymnaste.

Précisions sur les bonifications :

- **Saut de mains + salto AV groupé** : bonification de 0,30 pt pour la liaison directe. Puis une série acro : **salto AV groupé + rondade + flip + salto AR groupé** : bonification de 0,30 pt pour liaison directe du salto AV avec deux éléments acrobatiques même s'il y a répétition du même salto AV. **C'est la liaison qui est bonifiée**, soit un total de 0,60 pt.

Remplissage de la feuille de juge : 1 double feuille/gymnaste

FSCF	SOL	JURY N°
N° ASSOCIATION	N° GYMNASTE	DEGRE
NOTE D	NOTE E	NOTE FINALE

Jury : noter vos 2 numéros de juges